

Comité d'Aide à Sangha et au Pays Dogon (Mali)

Décembre 2015

Édito

Sans doute serait-il facile de succomber à la tentation de voir le monde en noir ou blanc comme les médias nous le propose... comme si deux camps, deux visions pouvaient rendre compte de la complexité des situations auxquelles nous sommes confrontés. Cristian, ami cher, toujours fidèle au pays dogon nous offre en cette fin d'année un dessin tout en nuances, fait d'ombres et de lumières qui nous rappellent combien il est précieux de garder notre vision nuancée, nos capacités d'analyse et notre volonté de rester solidaire. Avec humour et sensibilité, Cristian nous invite à saisir cet instant suspendu dans le temps où tout est possible, où nous retrouvons le pays dogon, ses couleurs, la limpidité du ciel et le rire des femmes qui tout en marchant des kilomètres pour aller chercher l'eau nous incitent à leur tendre la main et à renouveler notre solidarité à leur égard. Elles portent leur projet d'extension de surface cultivable, aidons les, restons solidaires.

Nadine Wanono-Gauthier, Présidente du CAS



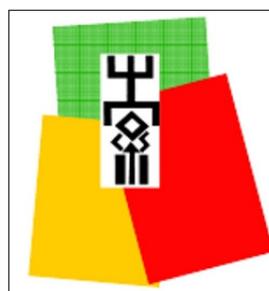
Trois femmes au loin venant du village de Pignari
vont chercher de l'eau au puits pour arroser leur jardin.
Coumba, Rokia et Bintou se racontent des histoires qui les font rigoler ...

Un nouveau partenaire financier

Dans des lettres précédentes, nous vous faisons part de notre recherche de nouveaux partenaires financiers. Des contacts ont été pris avec le conseil départemental des Yvelines, puis nous avons décidé de leur soumettre notre projet de périmètres maraîchers. Ainsi, début novembre, le CAS et d'autres associations ont signé une convention de partenariat avec le GIP « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID). Le conseil départemental a en effet confié la gestion de ses activités de coopération internationale à un Groupement d'Intérêt Public.



Signature de la convention entre les associations et le GIP YCID



Liens Internet :

www.yvelines.fr/solidarite/cooperation-internationale/le-gip-yvelines-cooperation-internationale-developpement/

www.yvelines.fr/fiche/comite-daide-a-sangha-et-au-pays-dogon

Un nouveau projet sur la commune de Pignari

Sur la suggestion de nos relais en pays Dogon, un projet concernant la création de deux périmètres maraîchers a émergé sur la commune de Pignari. Pour un montant total de 38 850 euros sur 3 ans (dont la subvention du GIP YCID = 13 923 euros, 35 %), il s'agit de construire deux périmètres maraîchers, de les clôturer et de leur fournir une source d'eau pour l'irrigation en creusant des puits. En parallèle, deux associations de femmes vont être montées et seront chargées de la gestion des périmètres. Les adhérentes suivront aussi un cycle complet de formation aux travaux maraîchers.

Notre relais local sur ce projet nous décrit la situation et l'intérêt de ces périmètres dans le secteur.

La commune de Pignari est située à l'ouest de Bandiagara, dans la bande sahélienne. Elle couvre une superficie de 200 km² et comprend 21 villages. La population est de 15 039 habitants, constituée à plus de 80 % de Dogons. Le relief est accidenté présentant une alternance de montagnes et de grandes vallées. Les villages sont situés sur les montagnes, réservant la plaine pour les cultures.



Mare de Bolimba et site du futur périmètre maraîcher

La commune de Pignari était plutôt favorisée il y a 30 ans. Elle produisait du beurre de karité, du miel, du lait et était la première zone agricole de la région. Depuis, avec les sécheresses répétées, toutes ces activités ont reculé, laissant la région isolée et sans aucune aide de projets de développement, les associations n'ayant pas l'habitude d'intervenir dans ce secteur. Le CAS et le GIS Yvelines Coopération International & Développement sont les premiers partenaires à lancer des appuis dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat. À titre d'exemple, le secteur ne dispose d'aucun barrage ou point d'eau pour abreuver le bétail.

Le projet sur 3 ans va permettre la construction de deux périmètres de 2 hectares avec le creusement de 4 puits ou bassins de rétention. Les femmes seront formées à l'ensemble des techniques de production : pépinière, repiquage, compostage, conservation, gestion de l'association, ... Leur gestion sera confiée aux associations de femmes.

Traditionnellement, les activités de maraîchage ont lieu pendant la saison fraîche (novembre à janvier). C'est aussi la saison de l'exode saisonnier des jeunes vers les centres urbains pour exercer des activités rémunératrices ou vers le Macina à la recherche de riz.

Les périmètres maraîchers vont être construits dans les villages suivants :

- Bolimba comprend 352 ménages, 1744 personnes dont 922 femmes. Au moins une femme par famille fait partie de l'association de femmes qui gèrera le périmètre maraîcher.
- Balaguina Baboye est un village de 1 047 habitants, 522 femmes, avec 228 foyers.
- un troisième petit village situé près d'un périmètre pourra en bénéficier. Pah compte 363 personnes dont 183 femmes. C'est pour ce village que le CAS avait acheté des cartes à laine en 2014.



Signature des lettres d'engagement pour l'acquisition des parcelles

Ce projet de maraîchage revêt donc une importance toute particulière pour la région. Les femmes seront en position de contribuer à améliorer les conditions de vie dans les villages. Les légumes produits entreront dans l'alimentation des familles. Les maraîchères seront aussi en mesure d'approvisionner les marchés locaux de Diallo et de Somadougou avec les excédents. Elles pourront ainsi contribuer financièrement aux frais de leur ménage : kits scolaires pour les enfants, frais de santé, ... et de conserver une certaine indépendance vis à vis de leurs époux.

Voici un adage des femmes d'ici : "Une vraie aide pour un paysan, c'est de le former et de l'équiper plutôt que de lui faire des dons de vivres ou d'argent !"

Yapo, Yapo ! Dolo po Comité d'Aide ! Les femmes des villages vous disent merci pour toujours.

Allaye Karembé, le 25 novembre 2015

BULLETIN DE PARTICIPATION - ATTENTION NOUVELLE ADRESSE

à retourner accompagné du chèque libellé à l'ordre de « Comité d'Aide à Sangha »
à Marie-Claire HAMON, 103bis avenue du Général Michel BIZOT 75012 PARIS

M., M^{me} ou M^{elle} -----
domicilié(e) à -----
courriel : -----@-----

fait un versement de¹ €

- souhaite que sa participation soit plus particulièrement affectée à² : l'ensemble des actions, la santé, l'eau, les écoles, les associations.
- souhaite être considéré par le Comité comme :
 donateur membre adhérent à l'association

1 Un reçu vous sera adressé début 2016 que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôts.

2 Rayer les mentions inutiles